Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230710-DEC202375-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

10 JUIL. 2023

DEC202375

Objet : mise à disposition du marché couvert et de l'abreuvoir à l'association de pêche de Varennes-sur-Allier

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

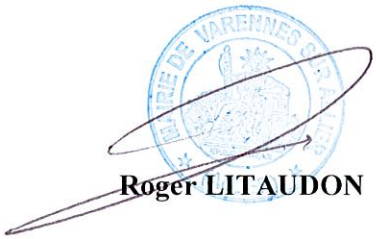
VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la brocante qui se tiendra le mardi 15 août 2023 à Varennes sur Allier, l'association organisatrice de l'évènement, l'association de pêche de Varennes-sur-Allier a besoin du marché couvert et de l'abreuvoir pour organiser cette brocante ;

DECIDE de mettre à disposition le marché couvert et l'abreuvoir à l'association de pêche de Varennes-sur-Allier le mardi 15 août 2023 ;

DECIDE de signer la convention avec l'association de pêche de Varennes-sur-Allier ;

PUBLICATION au R.A.A.



Roger LITAUDON